

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec tenue, le 18 avril 2024, à 11 h 50, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents :

- M. Bruno Marchand, maire de la Ville de Québec, président
- M. Sébastien Couture, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Marie-Josée Asselin, conseillère à la Ville de Québec
- M. Pierre-Luc Lachance, conseiller à la Ville de Québec

Sont également présents :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière
- Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
- M. Charles-Éric Bernier, directeur de l'environnement (*à titre d'invité*)
- M. Antoine Verville, directeur de la planification territoriale, de la mobilité durable et du développement social et économique (*à titre d'invité*)
- M. Charles Pagé, directeur adjoint du cabinet à la Ville de Québec (*à titre d'invité*)

Est absent :

- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président

Le président ouvre et préside la séance.

Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2024-37

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024

Résolution n° E-2024-38

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

Politique de placement et rendement des placements

Résolution n° E-2024-39

- Prendre acte de l'Analyse de la répartition et du rendement des placements de la Communauté métropolitaine de Québec, au 31 mars 2024, préparée par Desjardins Caisse du personnel municipal Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Avis sur le Règlement n° 205-24 de la MRC de Charlevoix modifiant le schéma d'aménagement révisé (mise à jour du cadre normatif applicable aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain)

Résolution n° E-2024-40

- Informer la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec est d'avis que les modifications proposées au Règlement n° 205-24 adopté par la MRC de Charlevoix intitulé « Règlement ayant pour objet de modifier le schéma d'aménagement dans le but de mettre à jour le cadre normatif applicable aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain » ne portent atteinte à aucune des stratégies du Plan métropolitain d'aménagement et de développement.
- Transmettre à la ministre du MAMH copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Portrait de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2024-41

- Dans le cadre de l'élaboration d'une Stratégie métropolitaine en économie circulaire, accorder un contrat de gré à gré au Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale pour la réalisation d'un Portrait de l'économie circulaire sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), pour un montant maximum de 71 330,00 \$ (taxes non incluses), le tout en conformité avec l'offre de service datée d'avril 2024.
- Autoriser la direction générale de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-16

Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 1 – « Le territoire et les activités agricoles » Projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées »

Résolution n° E-2024-42

Dans le cadre du projet 1.1 « Soutenir la remise en production de terres inexploitées » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Procéder au lancement du Programme d'aide financière à la remise en production des terres agricoles inexploitées 2024 pour une somme maximale de 64 000 \$ (taxes incluses);
- Octroyer le financement pour les projets que le comité de sélection aura retenus;
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024

Certificat trésorerie : CT-2024-17

Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 « La mise en marché des produits régionaux » | Gestion de communautés et production de contenu dans le cadre du projet Saveurs de chez nous – Octroi d'un contrat

Résolution n° E-2024-43

Dans le cadre du projet 2.4 « Poursuivre la mise en œuvre du Plan de la mise en marché et de la valorisation des produits des agrotransformateurs et des transformateurs artisans de la Capitale-Nationale et de Lévis » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec, à titre de gestionnaire de l'Entente, à :

- Octroyer à la firme Oasis le contrat d'animation, de gestion de communauté et de création de contenus pour les plateformes sociales de l'initiative *Saveurs de chez nous* au montant de 28 097,02 \$ (taxes incluses), le tout conformément à la proposition technique et l'offre financière, datées respectivement du 10 avril et du 5 avril 2024, ainsi qu'à la recommandation du comité de sélection.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-18
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Entente agroalimentaire 2023-2025 | Chantier 2 – « La mise en marché des produits régionaux » - Projet 2.2 « Poursuivre le programme d'aide financière aux marchés publics » | Programme d'aide financière aux marchés publics 2024

Résolution n° E-2024-44

Dans le cadre du projet 2.2 « Poursuivre le programme d'aide financière aux marchés publics » de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de Lévis 2023-2025, autoriser la direction générale de la Communauté métropolitaine de Québec à :

- Procéder au lancement du Programme d'aide financière aux marchés publics pour l'année 2024 (Programme) pour une somme maximale de 40 000 \$ (taxes incluses);
- Signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente résolution puis à déboursier les sommes afférentes au déploiement du Programme.

Référence : Rapport décisionnel du 18 avril 2024
Certificat trésorerie : CT-2024-22
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2024-45

Prendre acte du bordereau de dépenses contenant les documents suivants :

- a) Liste des dépenses du 1^{er} au 31 mars 2024 (période 3).
- b) Liste des salaires versés aux élus et aux employés de la CMQuébec pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024.
- c) Liste des dépenses Visa pour le mois de mars 2024.

Référence : Bordereau de dépenses du 18 avril 2024
Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2024-37 à E-2024-45, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE